

De l'émancipation des Juifs à la création des consistoires

L'Émancipation des Juifs marqua *«un tournant dans l'histoire de la diaspora : les juifs allaient devoir réinterpréter la notion de “peuple” dans les termes d'une histoire commune, de la fidélité à une culture, à des valeurs morales, à des pratiques religieuses. Si l'on accepte de résumer en quelques mots une longue histoire [...], la majorité accepta de cesser d'être juifs “à l'extérieur” [...] La majorité des juifs accepta une définition chrétienne du judaïsme, réinterprété comme une religion¹. [...] La référence à un peuple et à une terre par-delà la population et les frontières nationales s'affaiblit progressivement.»* (Dominique Schnapper, 1990.)

Une date charnière

1791 est une date charnière, fondamentale pour l'histoire des Juifs de France et même d'Europe. Sur 24 millions d'habitants, il y a environ 40 000 Juifs : cette «nation» juive se divise elle-même en quatre «nations-communautés», puisque *«sous l'Ancien Régime, l'histoire des Juifs est en effet régionale, et elle continue de l'être pendant un certain temps après l'émancipation»* (E. Benbassa, 2000) :

– Le Comtat Venaissin (Carpentras, Cavaillon, L'Isle-sur-la-Sorgue) et Avignon (entre 2500 et 3 500) sont deux enclaves pontificales, cédées au Saint-Siège respectivement en 1274 et 1348 et qui restèrent administrées par le Vatican jusqu'à la Révolution, en 1791 ; les «Juifs du pape» y étaient regroupés dans des «carrières» (ghettos) et étaient censés être protégés par le pape. Celui-ci voulait à la fois empêcher la disparition totale des Juifs et les maintenir *«dans un état d'humiliation et de sujétion qui soit conforme au dessin de Dieu sur eux»* (Collectif Notre Histoire, 1995). Ce sont des Juifs très pauvres, au moins jusqu'au XVII^e siècle ;

1. Un processus similaire est en cours pour les «musulmans» de France (qu'ils soient étrangers, naturalisés ou français d'origine), depuis au moins 1974, date de l'arrêt de l'immigration de travail et du début d'une l'immigration familiale. Ce processus de privatisation de l'islam (contraire à la tradition islamique qui subordonne le politique au religieux) est plus difficile pour les musulmans étrangers que cela ne le fut pour les Juifs après 1791.

En effet, en venant en France, les musulmans maghrébins ou africains n'acquièrent pas une égalité totale avec les Français (ils sont étrangers ; ils n'ont généralement pas le même niveau d'éducation scolaire ou de formation professionnelle, etc.) mais surtout **ils perdent leur position hégémonique** d'appartenance au groupe majoritaire de leur pays de naissance (cf. R. Leveau et D. Schnapper, 1986).

– Bordeaux, Bayonne, Dax, etc. et ses juifs d'origine espagnole ou portugaise (donc sépharades), appelés «nouveaux chrétiens» ou surtout «Portugais» (environ un millier) qui sont plus intégrés et assimilés que les ashkénazes, soit les juifs de l'Est ;

– Paris (500 à 600 personnes), abrite une communauté faible, victime de nombreux massacres et expulsions au XVI^e siècle. Elle est très hétéroclite, au niveau de ses origines géographiques. Un siècle plus tard, en 1861, la situation aura beaucoup changé puisque 26 % des Juifs de France vivront à Paris. Et, en 1940, la moitié d'entre eux habiteront en région parisienne, tendance qui s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui ;

– et les Alsaciens-Lorrains, (au moins 50 % des Juifs de France en 1791, dont environ 22000 en Alsace et 6 à 7000 en Lorraine).

Ces quatre «nations» ont connu des situations juridiques et économiques spécifiques et variables au cours des siècles précédents, ce qui déterminera des revendications différentes en 1789 lorsque ces collectivités juives seront consultées ; ou quand les députés étudieront leur «cas» et prôneront des solutions au «problème juif». Jusqu'en 1789, ces quatre «nations» juives se subdivisent en de **multiples microcosmes** communautaires avec leurs caractéristiques régionales spécifiques – ce qui rend toute généralisation difficile, ou en tout cas approximative.

Les Alsaciens-Lorrains, qui parlent le yiddish, vivent surtout dans des villages ou des petites villes, formant 183 communautés, puisqu'il leur est interdit d'habiter les villes. Ils sont méprisés, tenus à l'écart, et se caractérisent par une très stricte observation des coutumes juives traditionnelles, ce qui est aussi un moyen pour eux de résister à l'antijudaïsme et à l'antisémitisme virulents des chrétiens qui les entourent. Ils exercent des métiers d'intermédiaires comme colporteurs, marchands de bestiaux, usuriers, brocanteurs et fripiers (ces deux derniers étant les métiers les plus répandus) qui les placent en situation de conflit potentiel avec les paysans, mais aussi des métiers artisanaux (bouchers, orfèvres, joailliers, boulangers, tailleurs) ; les marchands à la petite semaine font crédit ou prêtent de petites sommes à des gens plus pauvres qu'eux (en Alsace, il y a 13% d'indigents chez les Juifs contre 9% chez les catholiques).

«Ce n'est qu'après la Révolution qu'eut lieu l'éclatement des activités professionnelles des juifs. [...] Les fils des familles aisées sont rapidement entrés au service de l'État ; les pauvres n'ont quitté que lentement le colportage pour l'artisanat et le petit commerce» (Collectif Notre Histoire, 1995).

«Les dirigeants des communautés ou syndics, étaient élus par suffrage censitaire. D'eux dépendait le choix des rabbins. [...] Chaque communauté juive constituait donc un microcosme» avec, pour les plus développées, *«sa synagogue, son cimetière, son hôpital et son école rabbinique»* (*idem*). Les plus pauvres sont régulièrement refoulés d'Alsace et leurs droits sont très limités : le culte se pratique souvent à l'intérieur des maisons ; les morts doivent être enterrés en silence ; les Juifs ne peuvent ni posséder de terres, ni faire partie d'une guilde ; ils doivent payer un péage corporel à l'entrée de Strasbourg, etc.

Il faut rappeler que la France, tout comme d'autres pays européens (l'Angleterre et l'Espagne notamment), a plusieurs fois expulsé les Juifs de son territoire (notamment en 630 sous Dagobert ; en 1182 sous Philippe Auguste, sans compter les multiples expulsions locales). Le dernier décret royal d'expulsion définitive fut pris en 1394 : **environ 100 000 Juifs furent expulsés du royaume de France durant tout le XIV^e siècle**, entre 1306 (mesures de

spoliation) et 1394. Ce décret n'ayant toujours pas été aboli à la veille de la Révolution française, beaucoup de Juifs avaient donc encore le statut d'étrangers ou de «clandestins» dans des villes où ils n'étaient pas censés habiter.

En 1789, les paysans d'Alsace ne s'attaquèrent pas seulement aux seigneurs et aux châteaux mais aussi aux maisons des Juifs quand ceux-ci détenaient des livres de commerce et de crédit où étaient consignées les dettes des agriculteurs. Ces violences étaient justifiées par des arguments religieux que l'on retrouve dans les Cahiers de doléances d'Alsace, où l'on peut lire, par exemple, que les Juifs sont «*la ruine de la nation chrétienne*».

A partir du 27 septembre 1791, pour la première fois dans l'histoire de l'Occident chrétien, les Juifs sont enfin considérés comme des **citoyens égaux** aux autres autochtones : ils ne sont plus soumis à des restrictions résidentielles, ou à des impôts spéciaux supérieurs à ceux payés par les autres habitants. La mesure n'est pas adoptée dès les premiers jours de la Révolution parce que cette question ne semble pas fondamentale.

En effet, la majorité des Français sont des paysans qui vivent à la campagne, n'ont jamais vu de Juifs de leur vie (à part ceux d'Alsace et de Lorraine), et ne s'intéressent pas du tout à cette minorité – si l'on fait abstraction de la propagande anti-judaïque multiséculaire de l'Église, évidemment.

Néanmoins, les partisans de l'émancipation des Juifs comme l'abbé Grégoire rencontrent une forte opposition lorsqu'ils soulèvent la question : brochures, libelles et journaux cléricaux mènent campagne contre les Juifs dès que le sujet est abordé à l'Assemblée constituante. Suite à l'intervention du député monarchiste Clermont-Tonnerre qui déclare : «*Il faut tout refuser aux Juifs comme nation, et tout accorder aux Juifs comme individus*», l'abbé Maury lui rétorque que les Juifs doivent être «*protégés comme individus et non comme Français, puisqu'ils ne peuvent être citoyens*».

* **Trois vieux clichés antijuifs, toujours actuels**

Même si le mot antisémitisme ne sera inventé qu'un siècle plus tard, on s'aperçoit que la haine des Juifs, propagée par une partie des catholiques français, n'est pas simplement d'ordre religieux. En effet, l'abbé Maury n'invoque pas l'argument fantaisiste du «peuple déicide» (ou de la «race déicide», comme le fera le père Constant, un dominicain, dans son livre *Les Juifs devant l'Église et devant l'histoire*, un siècle plus tard, en 1897) mais des arguments purement politiques qui relèvent de la xénophobie²:

- les Juifs ne se sont jamais mêlés «*aux autres nations pendant dix-sept siècles*» ;
- ils doivent rester exclus de la nation française ;

2. Avant même l'apparition des États-nations, cette dimension xénophobe a précédé de plusieurs siècles l'antisémitisme racial européen dit «scientifique». Bernard Harrison (*in* A.H. Rosenfeld, 2015) avance même l'hypothèse que l'hitlérisme voulut surtout **réinstaurer le droit au génocide en remettant en cause le caractère sacré de la vie humaine** ; selon cet auteur, l'antisémitisme de Hitler et des nazis aurait reposé moins sur des raisons raciales que sur une vision paranoïaque selon laquelle le Juif représenterait une **menace mortelle pour l'unité nationale** allemande.

– ils «*n'ont jamais fait que le commerce de l'argent*». (Reubell, l'un des députés les plus virulents contre l'émancipation après 1789, se présentera comme le représentant «*de cette classe nombreuse et malheureuse qui vit sous l'oppression usuraire des Juifs*».)

On retrouve déjà là trois des thèmes antisémites majeurs du XIX^e, du XX^e et du XXI^e siècles :

– **les Juifs voudraient rester uniquement entre eux**. Cette idée de «l'exclusivisme» et du «séparatisme» juifs sous-entend qu'ils complotent en permanence pour des motifs variables : contre l'Église catholique pour miner son influence ; pour gagner de l'argent à travers l'usure, le commerce ou la banque ; pour manipuler l'opinion à travers la presse ; pour contrôler le pouvoir politique national, voire la géopolitique mondiale, etc.

La liste des complots imaginaires est interminable et se renouvelle régulièrement comme on a pu le constater au lendemain du 11 septembre 2001, après les attentats contre *Charlie Hebdo* en 2011 et 2015 et pendant le mouvement des Gilets jaunes en 2018/2019. Cette idée que les Juifs veulent absolument rester entre eux³ alimente aussi le fantasme qu'ils auraient des mœurs bizarres, dépravées, voire criminelles – d'où les accusations de crimes rituels, de traite des blanches, et aujourd'hui d'un prétendu assassinat systématique des enfants palestiniens ;

– **ils seraient un corps étranger à la nation**. Dans la mesure où les catholiques et les royalistes identifiaient la France à l'Église, ils considéraient les juifs comme inassimilables ; quelques Juifs occuperont des postes de responsabilité sous la Troisième République et cristalliseront l'hostilité contre eux, suite aux lois sur la séparation de l'Église et de l'État, avec ses conséquences sur des domaines chers à l'Église : l'École, le divorce, la suppression du repos dominical, etc.

C'est ainsi que le clergé de l'époque tient «*les juifs pour responsables des vicissitudes de la France chrétienne*» (B. Philippe, 1997), et exprime sa haine complotiste : «*Au juif Naquet, nous devons la loi du divorce ; au juif Salomon, la crémation des morts ; au juif Camille Sée, les lycées de filles ; au juif Hérold, préfet de la Seine, l'enlèvement des crucifix des écoles de Paris.*»

Le darwinisme social viendra renforcer cette haine puisque des théoriciens comme Vacher de La Poughe, Lebon, Soury, etc. croient qu'une «*lutte à mort oppose le Sémite à l'Aryen ; le premier, citoyen fourbe, retors et boutiquier, incapable de créer quoi que ce soit, imite et pille en permanence le second, paysan laborieux, penseur fécond ou preux chevalier vivant dans*

3. Cette idée, et bien d'autres manifestations de sa haine des juifs dissimulée sous un ton «ironique», se trouvent chez Voltaire, cf. ses réponses aux *Questions sur l'Encyclopédie*, volume 7, entrée «Juif», disponible sur Gallica.

Sur le fond, il est exact que **certains** Juifs préfèrent rester entre eux, comme c'est le cas de beaucoup de minorités aujourd'hui dans les sociétés dites démocratiques. Dans *La tentation antisémite* (Olivier Wieworka, dir., 2005), le chapitre consacré à la communauté juive de Sarcelles nous en offre une description objective et détaillée. Mais ces tendances très minoritaires, le plus souvent temporaires, ne peuvent en aucun cas être érigées en généralités, **ni surtout justifier la moindre discrimination** – passée ou présente. Paradoxalement, on trouve ce type de remarques dans la bouche, ou sous la plume, de gauchistes et/ou de féministes qui prônent la non-mixité organisationnelle et s'opposent au métissage pour préserver, paraît-il, l'autonomie des peuples amérindiens ou... la culture musulmane !

l'idéal. Le juif est totalement hétérogène et absolument inassimilable ; il faut le cantonner dans une citoyenneté au rabais ou l'expulser» (B. Philippe, 1997).

Et les nazis pousseront ce thème de l'extranéité des Juifs à son paroxysme, reprenant le thème chrétien de la «pureté du sang» qu'avaient déjà inventé les Espagnols au XV^e siècle, suivis par toute l'Église au XVI^e siècle.

C'est ainsi que *La Croix* (qui, touche 170 000 lecteurs) conseillait à ses lecteurs d'éviter de se rendre chez des médecins «israélites», de boycotter les commerçants juifs, etc. Cette publication dressait encore, au début du XX^e siècle, des listes d'officiers, de journalistes, d'enseignants juifs, que ce quotidien catholique accusait de conspirer contre la France et le catholicisme.

A propos des étrangers et des Juifs, Barrès parlait déjà de «*nouveaux colons [...] qui ne sont peut-être pas assimilables*», parce que le peuple français (qui, selon lui, n'est pas une race !) aurait «*des ressemblances de structure extérieure*», «*une communauté de race et de sang, une communauté de structure nerveuse*», «*une commune manière de sentir et de réagir*», bref une «*âme commune*».

Ce thème se retrouve encore aujourd'hui chez tous ceux qui prétendent que **tel Juif possédant deux nationalités est un élément peu fiable**. Cet argument avait été utilisé par Le Pen contre Lionel Stoleru⁴ le 5 décembre 1989 avec l'appui du journaliste Jean-Claude Bourret qui lui demanda «*Vous êtes juif ou non ?*», comme si juif voulait dire étranger !

Thème repris en 2015 par le journaliste Jean-Jacques Bourdin qui, pour que Roland Dumas précise ses propos sur Valls, lui demanda : «*Il est sous influence juive ? Vous le pensez ?*» On retrouve la même insinuation chez Jean-Luc Mélenchon quand il déclara, en 2013, que Pierre Moscovici était quelqu'un «*qui ne pense plus en Français [...] qui pense dans la langue de la finance internationale*».

Toutes ces réflexions stupides et criminelles sont corroborées par le fait que, encore aujourd'hui, 45% des Français estiment que les Juifs français seraient davantage dévoués à Israël qu'à la France.

– **et enfin les Juifs ne s'intéresseraient qu'à l'argent.**

Nul besoin de fournir de nombreuses citations sur ce thème : il suffit de penser à la façon dont la minable escroquerie de Bernard Madoff en 2008 fut utilisée par les milieux altermondialistes et gauchistes ; ou aux références constantes, obsessionnelles, à la fortune personnelle de Bernard-Henri Lévy dans la presse de gauche et d'extrême gauche. Presse qui ne s'intéresse **jamais** à la fortune personnelle des intellectuels de gauche qui ne sont pas juifs ! Ou encore à la propagande anti-Macron rappelant constamment qu'il a travaillé quelques années à la banque Rothschild⁵ (on eut la même campagne débile contre Pompidou), comme si

4 Cf. <https://www.ina.fr/video/CAG03010416>.

5. En dehors d'innombrables sites et blogs d'extrême droite, citons ceux du NPA, de Lutte ouvrière, de Révolution permanente (courant du NPA), de la Fédération anarchiste, du PCF, de Bellaciao, de Mediapart, de Paris Luttes Info, de Lundi matin (médias, censés être «de gauche» voire ultra-«radicaux» pour ce dernier), etc. Pendant le mouvement des Gilets jaunes, la banque Rothschild fut la cible de manifestations et de vidéos antisémites sur Youtube. Cf. «[L'obsession de certains Gilets jaunes contre les Rothschild : 2 nuances d'antisémitisme](#)».

cette banque jouait un rôle économique fondamental, et comme s'il n'y avait pas d'autres banques aux origines protestantes ou catholiques, ou tout simplement sans lien avec aucune religion.

Déjà, en 1892, à un lecteur mécontent du fait qu'il utilisait un peu trop souvent le mot «juif» quand il attaquait les financiers, le marxiste Paul Lafargue répondait fièrement : «*Les socialistes attaquent Rothschild parce qu'il personnifie la finance moderne*» – comme si, aucun banquier catholique, protestant ou athée n'aurait pu parfaitement «personnaliser» le Capital ! Même s'il ajoutait «*les capitalistes sémites ou aryens, catholiques, protestants ou libres penseurs, bonapartistes ou radicaux, n'adorent qu'un seul dieu, le capital*», il reprenait un stéréotype judéophobe⁶ qui a eu des effets beaucoup plus puissants et durables que la dénonciation des capitalistes catholiques, protestants, etc.

L'émancipation des Juifs de France en 1791 constitue une première à l'échelle européenne, mais aussi mondiale, puisque, dans le monde européen chrétien, ils subissaient toutes sortes de dispositions discriminatoires, y compris en France : interdiction d'habiter certaines villes ou régions, interdiction d'exercer certaines professions, interdiction de se marier avec des chrétiens ou des chrétiennes, taxes et impôts spéciaux, etc. Sans compter toutes les discriminations quotidiennes non écrites.

Quant au monde arabo-musulman, les Juifs y étaient soumis depuis des siècles au statut discriminatoire des *dhimmi*.

Napoléon et la création des consistoires



En 1791, la mentalité des Juifs de France était très traditionaliste, aujourd'hui on dirait «intégriste», et les rabbins les plus conservateurs, notamment en Alsace, ne virent pas tous d'un bon œil cette soudaine liberté accordée aux Juifs à travers l'émancipation politique. En effet, ils craignaient (et ils n'avaient pas tort) que, derrière cette «émancipation», l'État jacobin n'ait le projet non seulement de repousser au maximum la religion juive dans la sphère privée, mais aussi et surtout d'affaiblir le judaïsme et son organisation en communautés soudées. Les Juifs se méfiaient des motivations de l'abbé Grégoire ou d'autres députés de l'Assemblée et de la

6. Cf. mon «Tableau récapitulatif des stéréotypes judéophobes que l'on retrouve à gauche et à l'extrême gauche» : <https://nfnf.eu/spip.php?article1045> .

Convention qui ne cachait pas leur volonté de les «régénérer» – voire de les convertir au catholicisme.

Pour ce qui concerne le contrôle de l'État jacobin et la volonté de limiter le pouvoir des autorités traditionnelles juives, c'est effectivement ce qui se produisit. Napoléon⁷ soumit les dirigeants religieux juifs à un questionnaire vexatoire pour tester leur loyauté ; il les obligea à réunir un «Grand Sanhédrin⁸» (composé de 26 laïcs et 45 rabbins, tous agréés par l'État) puis à s'organiser en consistoires locaux sous la direction d'un Consistoire central siégeant à Paris. *«Napoléon voulait contrôler, fichier les Juifs en les dotant d'une structure unique, celle du Consistoire central, fédérant les consistoires régionaux, ce qui lui permettait, à travers cette organisation centrale dirigée par des laïcs, de maîtriser la vie juive. Mais, au fond, il redoutait toute forme de judaïsme "collectif"».* (Moïse Cohen, in O. Guland et M. Zerbib, 2000).

Les «israélites» (nom donné aux Juifs et qu'ils approuvent pour des raisons très politiques⁹) furent alors encadrés par des rabbins chargés de surveiller le respect des lois par les Juifs et payés par l'État à partir de 1831. Ce Consistoire central était tellement conservateur que, en 1857, il réprimanda le Consistoire du Haut-Rhin pour s'être plaint aux autorités de la publication d'un article antisémite dans un journal ! Les élections fonctionnant au suffrage censitaire, les consistoires étaient aux mains des familles juives les plus aisées, notamment celles qui avaient fait fortune après la Révolution, et aussi les plus conservatrices, instaurant ainsi un véritable «régime oligarchique» (E. Benbassa, 2000) au sein des communautés juives. En 1845, les électeurs qui élisaient les membres des consistoires ne représentaient que *«1,3% de la population juive, preuve que la grande masse était encore de condition bien modeste»* (idem).

Quant aux consistoires locaux, du moins jusqu'en 1905, ils se *«virent attribuer des responsabilités civiques : insuffler le patriotisme, orienter les communautés vers des métiers*

7. Lors d'une réunion du Conseil d'Etat le 20 avril 1806, Napoléon dénonça les Juifs comme une *«nation dans la nation»*. Selon lui, *«des villages entiers ont été expropriés par les Juifs ; ils ont remplacé la féodalité ; ce sont de véritables nuées de corbeaux»* ; ils forment *«une nation avilie, dégradée, capable de toutes les bassesses»* qui veut *«posséder exclusivement les deux beaux départements de l'Alsace»!*

8. Dans l'Antiquité, le Sanhédrin *«était une haute cour de justice aux compétences fort étendues. Siégeant en Palestine, cette institution étendait son influence à toute la diaspora. Elle fut active pendant la période romaine, avant comme après la destruction du Second Temple en 70, jusqu'à l'abolition du Patriarcat, en 425»* (E. Benbassa, 2000).

9. *«[...] ce mot désigne nettement et uniquement une religion. Le mot juif implique ou rappelle une certaine nationalité territoriale, distincte, exclusive»* selon les Archives israéliennes du 1^{er} septembre 1891. Comme l'explique Jérémie Guedj (2009), *«la désignation d'"israélite", considérée comme noble», supplanta «celle de "Juif" aux accents présumés péjoratifs. Épousant les valeurs du régime républicain, héritier de 1789, les Juifs français se faisaient souvent les pourfendeurs de tout particularisme culturel ou religieux»*. Le mot «israélite» a progressivement disparu du vocabulaire après 1945 pour ne plus être utilisé que par l'extrême droite. Cependant, on assiste depuis une vingtaine d'années à ce que J.C. Milner (2003) appelle le *«retour du nom juif»* et qui signale, selon lui, une réapparition de l'antijudaïsme (il préfère éviter le terme d'antisémitisme).

utiles». De plus, ils s'engagèrent «à communiquer aux pouvoirs publics la liste des jeunes gens en âge de rejoindre la Grande Armée, ainsi que le nom des indésirables qu'il convient de chasser» (B. Philippe, 1997). Dociles, les dirigeants communautaires insistaient sur le fait que les Juifs pauvres ne devaient plus mendier et se contenter de demander seulement de l'aide aux associations ad hoc. Tout un programme de contrôle social, obéissant aux lois de l'État qu'il soit impérial, monarchiste ou républicain !

Yves Coleman, *Ni patrie ni frontières*, septembre 2023

Sources citées

Esther Benbassa, *Histoire des Juifs de France*, Seuil, 2000 (2^e éd.).

Collectif Notre Histoire, *Les Juifs de France*, 1995

Jérémy Guedj, «Les Juifs français face aux Juifs étrangers dans la France de l'entre-deux-guerres», *Cahiers de la Méditerranée* n° 78, 2009

Olivier Guland et Michel Zerbib, *Nous Juifs de France* (douze entretiens avec des personnalités juives), Bayard, 2000

Bernard Harrison, article dans A.H. Rosenfeld (dir.), *Deciphering the new antisemitism*, Indiana University Press, 2015

Jean-Claude Milner, *Les penchants criminels de l'Europe démocratique*, Verdier, 2003

Béatrice Philippe, *Être juif dans la société française. Du Moyen Age à nos jours*, Editions Complexe, 1979, 1997

Rémy Leveau et Dominique Schnapper, «Religion et politique ; juifs et musulmans maghrébins», *Revue française de science politique* n° 6, 1987

Michel Wieworka (dir.), *La tentation antisémite. Haine des Juifs dans la France d'aujourd'hui*, Robert Laffont, 2005